

COMMUNE
DE
57480 KERLING-LES-SIERCK

ARRETE N° 06/2020



☎ 03 82 50 17 75
Fax : 03 82 55 06 73

Portant autorisation d'occupation du
domaine public :
Commune de Kerling-Lès-Sierck et ses
annexes

Le Maire de la commune de KERLING-LES-SIERCK

VU les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU la demande de la société **SOGEA AXIANS SOGETREL de METZ TSA 70011 69134 DARDILLY Cedex**, représentée par M. LAGACHE Jacques, qui va réaliser des interventions ponctuelles en chantier mobile pour « relevé de chambres télécom », **sur toute la commune à compter du 06/04/2020 jusqu'au 06/09/2020 inclus (durée 180 jours) ;**

CONSIDERANT que des travaux d'ouverture, repérage, nettoyage, éventuel hydrocurage-aiguillage et fermeture seront réalisés, qu'à cette occasion il sera interdit à tous véhicules de dépasser et ceci pour préserver la sécurité des riverains comme celle des usagers.

ARRETE

Article 1 - Le dépassement des véhicules de toutes catégories sera interdit et un balisage ponctuel de travaux sera mis en place à compter du 06/04/2020 jusqu'au 06/09/2020 inclus en fonction de l'avancée des travaux sur toute la commune;

Article 2 - Il appartiendra à la Sté **SOGEA AXIANS SOGETREL METZ** de mettre en place les panneaux réglementaires indiquant les prescriptions visées à l'article 1.

Article 3 - Le Maire de la Commune ainsi que la Gendarmerie habilitée sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié dans la Commune.

Article 4 - Une ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Rettel.
- SOGEA AXIANS SOGETREL de METZ

Fait à KERLING-LES-SIERCK, le 09/04/2020

Le Maire

Jean-Michel HERTZ

